Archives. A. Ellayalli Presentan states?

LA PAROISSE DE L'EGLISE UKRAINIENNE ORTHODOXE AUTOCEPHALE DE FRANCE :

Son Siège :

La Paroisse est une ASSOCIATION APOLITIQUE qui vient jouir de tous les droits inscrits dans les lois françaises.

Les Membres de la Paroisse sont tous les Ukrainiens et Sympatisants qui fréquentes l'Eglise. Seuls les membres ayants plus de 18ans et qui prennent une part active à la vie de la Paroisse ont le droit de voter et d'être élus.

La Paroisse a pour but d'unir tous les fidèles ORTHODOXES UKRAINIENS DE FRANCE pour accomplir leurs aspirations religieuses, stimuler le sens de la morale chrétienne. Conserver les coutumes et traditions populaires au sein de l'Eglise Orthodoxe.

Maintenir de bons rapports extérieurs avec L'EGLISE UKRAINIENNE ORTHODOXE AUTOCEPHALE DE FRANCE.

La Paroisse a pour vocation d'organiser l'entraide morale et matérielle envers les membres. Pour cela, outre ses messes habituelles en son Eglise, elle peut organiser des cours d'enseignements, des conférences, des concerts.

Les Ressources principales de la Paroisse sont les cotisations de ses membres et les dons.